

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Convocation adressée aux
délégués le :

02 juillet 2026

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 35
- Votants : 49

Délibération

mise en ligne le :

10 juillet 2026

Délibération certifiée

exécutoire le :

10 juillet 2026

9 –

**DECLASSEMENT DES
PARCELLES
CADASTREES AS 446,
AS 447, AS 448 ET AS
449 SUR BILLY-
BERCLAU DU
DOMAINE PUBLIC
ROUTIER VERS LE
DOMAINE PRIVE DU
SIZIAF**

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le deux juillet, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : Mme Carine BANAS, M. Steve BOSSART, M. Noé CARETTE, M. Julien DAGBERT, M. Philippe DALLE, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Didier DEPAEUW, M. Hervé DEROUBAIX, M. Aldo DIMARTINO, M. Maxence DRUELLE-FOURNIEZ, Mme Marie-Claude DUHAMEL, M. Jean-Michel DUPONT, M. Olivier GACQUERRE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Ludovic IDZIAK, M. Simon JOMBART, M. Jean-François JURCZYK, M. André KUCHCINSKI, Mme Clarisse LAOUR, M. Maurice LECONTE, M. Jean-Marie MACKE, M. Serge MARCELLAK, M. Sébastien OGEZ, M. Vincent PART, Mme Céline PETIT, M. Laurent POIRÉ, M. Tanguy ROBIQUET, M. Philippe SCAILLEREZ, Mme Virginie SOUILLIART, M. David THELLIER, M. Steve TIRLOIT, Mme Cathy WASYLIKOW, Mme Monique ZARABSKI

Ont donné procuration : M. Jean-François ANTONINI à M. Vincent PART, M. Philippe BEYAERT à M. Noé CARETTE, M. Nicolas CARRÉ à M. Olivier GACQUERRE, M. Jean-François CASTELL à M. Jean-Michel DUPONT, Mme Catherine DECOURCELLE à M. Philippe SCAILLEREZ, Mme Sophie DUBY à M. Maurice LECONTE, M. Nicolas GODART à Mme Cathy WASYLIKOW, M. Georges KOPROWSKI à M. Maxence DRUELLE-FOURNIEZ, M. Jacky LEMOINE à M. David THELLIER, M. Geoffrey MATHON à Mme Monique ZARABSKI, Mme Rosemonde MULLET à M. Hervé DEROUBAIX, M. Patrick PIQUET-BACQUET à M. Sébastien OGEZ, M. Sylvain ROBERT à M. Ludovic GAMBIEZ, M. Grégory STACH à M. Julien DAGBERT, Mme Christine STIEVENARD à M. André KUCHCINSKI

Secrétaire de séance : Monsieur Maxence DRUELLE-FOURNIEZ

Par délibération en date du 26 juin 2024, le SIZIAF a classé dans son domaine public routier l'ancien barreau de la route départementale RD 163 entre le giratoire « de l'ex Française de Mécanique » et le giratoire Weilrod sur une longueur de 1 202 ml sur la commune de Billy-Berclau.

L'emprise de ce domaine public routier doit être ajusté car il comporte des délaissés qui ne sont pas affectés à l'usage du public et qui peuvent être intégrés dans des parcelles à commercialiser pour accueillir de nouvelles entreprises. Ce déclassement est notamment indispensable pour l'accueil du projet de la société GEW.

Vues les parcelles cadastrées AS 446, AS 447, AS 448 et AS 449 sur la commune de Billy-Berclau, issues de la parcelle cadastrée section AS numéro 376 et matérialisées sur le plan joint en annexe,

Considérant que ces trois parcelles sont des délaissés n'ayant pas d'usage dans le fonctionnement du domaine public routier du SIZIAF,
Considérant la nécessité de déclasser ces parcelles du domaine public pour pouvoir les vendre à des futurs prospects,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Déclasse** les parcelles AS 446, AS 447, AS 448 et AS 449 sur la commune de Billy-Berclau du domaine public routier du SIZIAF

Le Président précise qu'une fois déclassées du domaine public, ces parcelles seront intégrées au domaine privé du SIZIAF et pourront être cédées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,



Le Président

Jean-Michel DUPONT

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 062-256200742-20260709-DELIB20260709-DE

Commune :
BILLY-BERCLAU (132)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1363 C

Document vérifié et numéroté le 09/04/2026
A BETHUNE
Par BAY BERNADETTE
GEOMETRE
Signé

BETHUNE
(Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre)
85, rue Georges Guynemer
CS 20 712
62407 BETHUNE CEDEX
Téléphone : 03 21 63 10 71

ptgc.620.bethune@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.

A , le

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

Feuille(s) : 000 AS 01
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 13/04/2026
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par MEGRET LENS (2)

Réf. :

Le 02/04/2026

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...).

